Comme vous avez sans doute pu lire dans les différents médias la municipalité de Saint-Liboire a signé une entente de 5 ans avec la municipalité de St-Pie.

4 municipalités réunis afin d'offrir un service incendie rencontrant les nouvelles normes gouvernementales en matière d'incendie.

4 municipalités, St-Pie, St-Valerien, St-Dominique et St-Liboire par leur situation géographique pourront offrir une meilleure force de frappe, une meilleure desserte et un meilleur suivi en matière d'incendie. Bien que chaque service individuellement exerçait un excellent service, les nouvelles exigences du gouvernement nous obligeaient à revoir nos façons de faire afin d'être encore plus efficient.

Voici les grandes lignes :

- Chaque municipalité conserve sa compétence en matière d'incendie
- Chaque municipalité conserve ses casernes et véhicules
- Offre de service pour le personnel incendie
- Mise en commun de la formation
- Mise en commun de certains équipements et entretien
- 2 pompiers de garde interne 24 hrs / 7 jours dans chaque caserne
- 4 pompiers de garde externe 24 hrs / 7 jours pour chaque municipalité
- Service de premiers répondants
- Amélioration significative du temps de mobilisation

Plusieurs mois de discussions afin d'en arriver à une entente significative pour chacune des municipalités. Je tiens d'ailleurs à remercier tous les maires autour de la table, ainsi que chaque conseil municipal, pour leur grande ouverture, je remercie aussi les 4 directions générales de chaque municipalité et en particulier M. Sébastien Demers pour leur travail dans ce dossier. Je terminerai en remerciant les 4 directeurs incendies en particulier M Jean-Francois Demers (directeur incendie St-Liboire) ainsi qu'à toute leur équipe pour leur excellent travail. Des changements s'amènent mais je suis persuadé que vous saurez y répondre.

Yves Winter
Le Maire

